

MALAISIE

Date des élections: 8 juillet 1978

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres de la Chambre des Représentants, à la suite de la dissolution anticipée du Parlement le 12 juin 1978. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en août et septembre 1974.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral de la Malaisie se compose de la Chambre des Représentants (*Dewan Ra'ayat*) et du Sénat (*Dewan Negara*).

La Chambre des Représentants comprend 154 membres, élus pour 5 ans au plus. Parmi ces députés, 109 sont élus par les 11 Etats malais, 24 par le Sarawak, 16 par le Sabah et 5 par le Territoire fédéral.

Le Sénat compte 68 membres, dont 28 sont élus par les 13 Assemblées provinciales et par le Territoire fédéral de Kuala Lumpur, à raison de 2 par assemblée. Les 40 autres membres sont désignés par le *Yang di-Pertuan Agong*, Chef suprême de la Fédération de Malaisie, parmi des personnalités qui, à son avis, se sont distinguées au service de l'Etat ou sur le plan professionnel, commercial, industriel, agricole, culturel ou social, qui sont représentatives des minorités ethniques ou qui sont susceptibles de représenter les intérêts des autochtones. La durée du mandat des sénateurs est de 3 ans, mais le Sénat ne peut être dissous.

Système électoral

Tout citoyen âgé de 21 ans révolus et qui, à la «date de référence» (date par rapport à laquelle les listes électorales sont établies ou révisées), réside dans une circonscription ou, s'il n'y réside pas, est qualifié «électeur absent» (c'est-à-dire est inscrit comme électeur absent pour cette circonscription), a le droit de voter dans ladite circonscription, pour toute élection à la Chambre des Représentants. N'ont pas le droit de vote les personnes qui, à la date de référence, sont internées comme aliénées, purgent une peine de prison ou encore sont sous le coup d'une condamnation à mort ou d'une peine d'emprisonnement de plus de 12 mois, prononcée dans toute partie du Commonwealth britannique.

Les listes électorales sont établies au niveau de la circonscription et sont révisées chaque année. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par correspondance est autorisé pour les électeurs absents, les agents de la force publique, les personnes retenues par certaines obligations le jour du scrutin et les membres de la Commission électorale.

Tout citoyen résidant dans la Fédération peut être élu à la Chambre des Représentants s'il est âgé de 21 ans révolus, et être sénateur s'il a atteint l'âge de 30 ans. Ne sont pas éligibles, à l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement, les personnes qui doivent allégeance à un pays non membre de la Fédération, les aliénés, les faillis non réhabilités, ainsi que les individus condamnés pour délit à une peine d'emprisonnement d'au moins un an ou à une amende d'au moins M\$ 2000. Il y a incompatibilité entre le mandat parlementaire et tout *office of profit* (fonction à plein temps dans un service public, notamment fonction de juge à la Cour fédérale ou à une des Hautes Cours, fonction de Vérificateur général des comptes, ou encore de membre de la Commission électorale).

Tout candidat au Parlement doit être appuyé par six électeurs inscrits dans sa circonscription, sans être, cependant, tenu d'appartenir à un parti légalement reconnu. Pour l'élection à la Chambre des Représentants, tout candidat doit, en outre, verser une caution de M\$ 1000, qui lui est remboursée s'il obtient plus du huitième des suffrages exprimés pour tous les candidats de sa circonscription. Les candidats au Parlement doivent présenter un décompte de leurs dépenses de campagne électorale, dans le délai et selon les formes prescrits par la loi.

Dans chacune des 154 circonscriptions électorales, les membres de la Chambre des Représentants sont élus au scrutin uninominal majoritaire à un seul tour.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle ou à une nomination, dans un délai de 60 jours (90 jours à Sabah et Sarawak). Si une vacance se produit à la Chambre des Représentants dans les six mois qui précèdent la date normale d'échéance du mandat de cette Chambre, le siège n'est pas pourvu.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Sur recommandation du Premier Ministre, M. Datuk Hussein Onn, la Chambre des Représentants a été dissoute en juin 1978, plus d'un an avant l'échéance de son mandat quinquennal. La date des élections a été annoncée le lendemain et le jour de dépôt des candidatures fixé au 21 juin.

Les élections à la Chambre ont eu lieu en même temps que celles aux 10 assemblées provinciales. Le délai de l'élection des représentants a été prolongé jusqu'au 15 juillet à Sabah et jusqu'au 22 du même mois à Sarawak, du fait des difficultés de communication à Bornéo.

Après les élections de 1974, le Premier Ministre Tun Abdul Razak est mort en janvier 1976, et son adjoint, M. Hussein Onn, lui a succédé. En décembre 1977, le Parti islamique malais conservateur (PMIP) a été exclu de la coalition multiraciale du Front national au pouvoir et un important remaniement ministériel a eu lieu. Néanmoins, le Front national comprend encore 10 formations politiques dirigées par *VUnited Malay National Organization* (UMNO). Les principaux adversaires du Front étaient, une fois de

plus, le Parti d'action démocratique (DAP), dont les membres sont presque tous des Chinois et, naturellement, le PMIP; quelque 50 candidats indépendants se sont également présentés aux élections. La campagne électorale, qui a duré deux semaines, a été calme dans l'ensemble, tout meeting politique ayant été interdit.

Les résultats du scrutin ont confirmé la domination du Front national. Le DAP a remporté sept sièges. Le Premier Ministre Hussein Onn (UMNO) a annoncé la composition de son nouveau Cabinet le 27 juillet.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Représentants

Nombre d'électeurs inscrits.	5 059 689
Votants.	3 596 732*
Bulletins blancs et nuls.	123 302
Suffrages valablement exprimés.	3 473 430

* Dans neuf circonscriptions, des candidats ont été déclarés élus d'office, faute d'opposants. Les électeurs inscrits de ces circonscriptions n'ont donc pas participé au vote.

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus		Nombre de sièges	Nombre de sièges détenus au moment de la dissolution	Nombre de sièges remportés aux précédentes élections	
Front national	152	1 987	907	57,2	130	135	144
Parti d'action démocratique (DAP)	53	664	433	19,1	16	9	
Parti islamique malais (PMIP),	88	537	720	15,5	5	9	
Organisation du peuple de Sarawak (SAPO).	1	10	150	0,3			
Indépendants	50	160	370	4,6			
Divers	26	112	850	3,2			
					154	154	154

* Le **PMIP** a été exclu du Front national en 1977.

2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles

	Chambre des Représentants	Sénat
Hommes d'affaires	33	29
Juristes	31	5
Enseignants en retraite .	30	6
Fonctionnaires en retraite	18	9
Politiciens	10	-
Agriculteurs et planteurs .	9	1
Docteurs et dentistes . .	8	3
Journalistes	4	1
Banquiers	2	-
Architectes	2	-
Directeurs de société . .	-	12
Divers	7	2
	154	68

3. Répartition des parlementaires suivant le sexe

	Chambre des Représentants	Sénat
Hommes	147	61
Femmes	7	7
	154	68

4. Répartition des parlementaires par classes d'âge

	Chambre des Représentants	Sénat
Moins de 30 ans	3	-
31-40 ans	43	8
41-50 »	65	16
51-60 »	37	33
61-70 »	6	10
71-80 »	-	1
	154	68